

DECRET N° 2016-286 DU 03 MAI 2016

portant retrait de certains décrets d'application de la loi n° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2015-558 du 06 novembre 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle ;
- Vu** le décret n°2012-429 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Vu** le décret n°2014-417 du 04 août 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières ;
- Sur** proposition conjointe du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 avril 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont retirés les décrets ci-après :

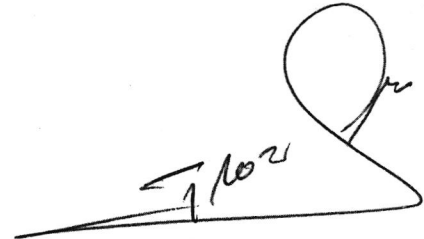
- décret n° 2016-127 du 17 mars 2016 portant réglementation des habillements et des attributs du personnel des Douanes ;
- décret n° 2016-128 du 17 mars 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels de l'Administration des Douanes et Droits Indirects ;
- décret n° 2016-129 du 17 mars 2016 portant règlement de service de l'Administration des Douanes ;
- décret n° 2016-130 du 17 mars 2016 portant règlement de service à la Police Nationale ;
- décret n° 2016-131 du 17 mars 2016 portant allocation d'indemnités aux fonctionnaires de police recrutés spécialistes ;
- décret n° 2016-132 du 17 mars 2016 portant allocation d'indemnités et avantages aux fonctionnaires de police affectés dans les offices, unités, services et brigades spécialisés ;
- décret n° 2016-133 du 17 mars 2016 portant avantages spécifiques alloués au personnel de la santé de la police nationale ;
- décret n° 2016-134 du 17 mars 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la compagnie de musique à la police nationale ;
- décret n° 2016-135 du 17 mars 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction du service de santé de la police nationale ;
- décret n° 2016-136 du 17 mars 2016 portant création, attributions et fonctionnement des unités spécialisées à la police nationale ;
- décret n° 2016-138 du 17 mars 2016 portant allocation d'indemnités forfaitaires aux autorités de la police nationale et à leurs collaborateurs immédiats ;
- décret n° 2016-139 du 17 mars 2016 portant attribution de primes de qualification aux fonctionnaires de la police nationale titulaires de diplôme ou brevet professionnels ;
- décret n° 2016-140 du 17 mars 2016 fixant les émoluments et avantages accordés aux officiers généraux des forces de sécurité publique et assimilées ;
- décret n° 2016-141 du 17 mars 2016 portant attribution des indemnités de logement aux personnels des forces de sécurité publique et assimilées ;
- décret n° 2016-142 du 17 mars 2016 fixant une indemnité de sujétion particulière aux personnels des forces de sécurité publique et assimilées ;
- décret n° 2016-143 du 17 mars 2016 fixant les modalités de prise en charge des frais d'obsèques des personnels des forces de sécurité publique et assimilées, de leurs conjoints et de leurs enfants ;
- décret n° 2016-144 du 17 mars 2016 portant attribution de prime de première installation aux personnels des forces de sécurité publique et assimilées ;

- décret n° 2016-145 du 17 mars 2016 portant attribution de primes de risque aux personnels des forces de sécurité publique et assimilées.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet pour compter du 13 avril 2016, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 03 mai 2016

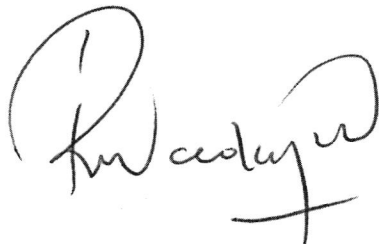
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et des Affaires Sociales,



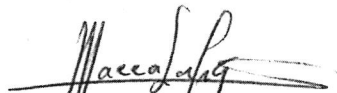
Romuald WADAGNI



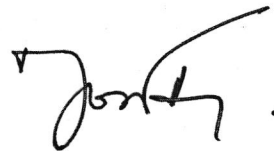
Adidjatou MATHYS

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique,

Le Ministre du Cadre de Vie et du
Développement Durable,



Sacca LAFIA



José Didier TONATO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MEF 2 MTFPAS : 2 MISP : 2 MCVDD : 2 AUTRES
MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC- ENAM - FADESP 3- UNIPAR - FDSP 2 JORB 1.-